



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'examens

Question écrite n° 121798

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les conditions dans lesquelles se déroulent plusieurs examens médicaux qui nécessitent parfois un traitement préalable. Ainsi, la prescription d'un scanner peut-elle être accompagnée d'un traitement sous forme de seringues pré-remplies ou de flacons d'ultravist. Le caractère plus ou moins systématique de ce traitement préalable pose le problème de son utilité, dans la mesure où les centres d'examens ne sont pas toujours amenés à y recourir. Dès lors, les patients doivent restituer les seringues pré remplies non utilisées à leur pharmacien, en vue d'une destruction. Considérant le coût qui résulte pour l'assurance maladie de la prescription de ces traitements préalables à examen, non utilisés, il lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre pour rationaliser, en cette matière, le parcours de soins.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Christ](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121798

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11944

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)